Arrêté n° « UFR Sciences 20231106-1 »

Arrêté UFR Sciences
Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie 2023-2024
Maintenance des équipements de production

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine **« Sciences et Technologie »** mention « **Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie** », parcours-type « **Maintenance des équipements de production** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

Licence professionnelle - Aménagement paysager
Parcours : Collaborateur du concepteur paysagiste
Semestre 1, 2 et année
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : BOUCHRA Ananou Suppléant(e) : OULADSINE Mustapha Liste des membres : El mostafa EL ADEL, Christophe ROMAN **Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :** Liste des membres : William DOMINGUES (Ingénieur CEDRE), Alain PLANCHE (Ingénierie Conseil Maintenance)

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 06 novembre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Université d'Aix Marseille · AMU ·
Laurence MOURET